

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-140

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction du Tourisme	N° 2022-140

**Convention cadre quinquennale de partenariat 2022-2026 entre Bordeaux Métropole
et l'Office de Tourisme et des Congrès de bordeaux Métropole (OTCBM)
Convention d'application 2022 - Approbation - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

La délibération n°2015/0343 du Conseil métropolitain du 26 juin 2015 a acté la création d'un Office du Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) et l'instauration d'une taxe de séjour métropolitaine à compter du 1 er janvier 2016.

Par la suite, Bordeaux Métropole a poursuivi sa montée en puissance dans le secteur touristique avec l'élargissement de son champ de compétence via le transfert :

- d'une part, de l'ensemble des équipements fluviaux à Bordeaux Métropole en gestion directe (un port de plaisance, 14 pontons et 6 cales de mise à l'eau) et, d'autre part, des équipements de tourisme d'affaires en gestion déléguée (Parc des expositions et Palais des congrès), en janvier 2017,
- de la compétence tourisme du Département de la Gironde sur le périmètre métropolitain, en avril 2017.

Les relations contractuelles entre l'office du l'OTCBM et la métropole se sont traduites par des signatures de convention cadre triennale, l'une pour la période 2016-2018 et l'autre pour la période 2019-2021.

Le bilan de la deuxième convention cadre triennale 2019-2021 est détaillé en annexe A.

La crise sanitaire a largement impacté les enjeux et les usages touristiques. Des évolutions de la demande ont été constatées, notamment avec des visiteurs de plus en plus soucieux de leur impact environnemental. En réponse à la crise, Bordeaux Métropole et l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux métropole (OTCBM) ont apporté une réponse collective de soutien à l'activité et ont entamé une réflexion globale afin de repenser la stratégie du tourisme et de l'événementiel sur le long terme.

Pour élaborer cette vision, Bordeaux métropole et l'OTCBM ont fait le choix de conduire, au cours de l'année 2021, une réflexion concertée afin de coconstruire une politique avec les acteurs de la filière touristique, des habitants et des élus métropolitains.

Cette réflexion a amené la métropole à voter une nouvelle **stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable sur la période 2022-2026.**

Pour mettre en œuvre cette stratégie, il est prévu de s'appuyer sur l'OTCBM, de mettre en adéquation ses moyens et de lui donner une visibilité à 5 ans via une convention cadre 2022/2026.

La présente délibération expose la nouvelle convention cadre de partenariat pour la période 2022-2026 entre Bordeaux Métropole et l'OTCBM.

I – Bordeaux Métropole, acteur d'un développement touristique raisonné

La prise de compétence tourisme de la métropole avait mis en avant cinq filières prioritaires correspondant aux atouts du territoire :

- l'œnotourisme,
- le tourisme d'affaires et les rencontres professionnelles,
- le tourisme fluvial et de croisières,
- le tourisme urbain et patrimonial,
- le tourisme de proximité, qui intègre en plus d'activités touristiques *stricto sensu*, les activités de loisirs, culturelles, sportives, d'itinérance et de mobilité, la valorisation du patrimoine à destination des habitants métropolitains et les territoires voisins avec un éclairage particulier sur les espaces naturels.

Sans remettre en cause cette stratégie initiale, l'enjeu de la nouvelle stratégie est d'œuvrer pour le développement d'un tourisme et d'un événementiel professionnel respectueux sur le territoire dans le cadre d'une stratégie partagée visant à faire de la métropole une destination touristique responsable reconnue sur le plan national et international.

3 nouveaux objectifs sont à atteindre :

- **faire évoluer l'offre, accompagner sa transition, afin qu'elle s'adapte aux nouvelles exigences des clients et aux engagements environnementaux de Bordeaux Métropole**, pour revenir à nos performances touristiques d'avant COVID en renouvelant et fidélisant la clientèle grâce à cette montée en gamme de l'offre et à sa transformation,
- **développer le tourisme de proximité** (clients à 2 heures de la métropole) en recherchant à la fois un équilibre territorial, un allongement de la saison, un dialogue entre habitants et visiteurs et en proposant aux habitants de la Métropole des découvertes et des séjours sur leur territoire ou dans ceux en proximité, comme abordé dans le cadre de la coopération territoriale mise en place par la Métropole,
- **développer le tourisme d'affaires en lien avec les filières d'excellence du territoire** pour utiliser toujours mieux nos équipements dédiés – dernièrement construits ou sur lesquels des investissements sont prévus - et accroître les retombées économiques pour le territoire autour des filières et des savoir-faire du territoire.

Cette stratégie se décline en quatre axes d'actions :

- accompagner l'offre touristique bordelaise dans sa transition responsable,
- mettre l'habitant au cœur de la vie touristique d'une destination humaine et solidaire,
- développer les rencontres professionnelles et les grands événements à impact positif pour le territoire,
- piloter le développement économique du tourisme de manière soutenable.

Le détail de cette stratégie est précisé dans la **stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable**.

II – Une convention cadre quinquennale 2022-2026 pour encadrer les relations entre Bordeaux Métropole et l’Office du Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole

La compétence tourisme est répartie entre la direction du tourisme de Bordeaux Métropole, qui développe ou met en valeur des aménagements à vocation touristique, et l’Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) qui déploie l’offre touristique à destination des visiteurs.

L’OTCBM, partenaire privilégié de la Métropole pour le déploiement d’une stratégie touristique et événementielle responsable, a pour missions principales :

- accueillir et informer les visiteurs et les résidents,
- assurer la promotion touristique nationale et internationale de la métropole pour ses différentes cibles (loisirs, affaires et proximité),
- animer le réseau de partenaires locaux,
- commercialiser les produits touristiques (pour le compte de l’office de tourisme et pour les partenaires privés),
- réaliser un suivi partagé d’un observatoire du tourisme permettant de suivre l’évolution de divers indicateurs de performance dans le temps,
- créer, organiser et suivre des grands événements pour le grand public (Bordeaux Fête le Vin, grands événements sportifs ou culturels).

Une nouvelle convention cadre pluriannuelle pour la période 2022-2026 est proposée (annexe B) pour donner de la visibilité à la métropole et l’OTCBM. Elle y développe l’ambition, le cadre de l’action et les moyens financiers cibles dédiés à l’OTCBM.

Les moyens dédiés à l’OTCBM s’établissent sur la période 2022/2026 à 18,453M€, répartis de la manière suivante :

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Subvention	3 213 000	3 780 000	3 740 000	3 860 000	3 860 000

Chaque année, une convention d’application détaillera le bilan des actions de l’année passée, le détail des actions à déployer sur l’année et le montant de la subvention. Elle fera l’objet d’une délibération spécifique.

Lors du vote du BP 2023, il sera proposé la création d’une autorisation d’engager (AE) 2023/2026 pour un montant de 15,24 M€.

III – Convention annuelle 2022

Pour 2022, les grands axes de travail sont :

- 1) fédérer, animer et accompagner les professionnels du secteur (630 adhérents à l’OTCBM),
- 2) structurer et animer le tourisme de proximité,
- 3) accueillir et accompagner un tourisme de loisirs à impact positif,
- 4) positionner Bordeaux comme une destination incontournable pour l’accueil des événements professionnels, renforcer son attractivité via des événements grand public singuliers et favoriser une activité événementielle responsable.

Ils sont détaillés dans le projet de convention annuelle 2022 (annexe C).

Budget prévisionnel 2022

Pour la mise en œuvre du programme d'actions 2022, l'OTCBM sollicite auprès de Bordeaux Métropole une subvention de 3 213 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 6 359 266 € TTC, hors organisation de « Bordeaux Fête le Vin ».

Le détail du budget prévisionnel est joint au projet de convention annuelle 2022.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'OTCBM :

	Budget 2022	Pré-bilan 2021 comprenant la subvention exceptionnelle	Réalisé 2020	Réalisé en 2019
% Charges de personnel / Budget global	52%	56%	48%	42,82%
% Chiffres d'affaires / Budget global	35%	26%	13%	47%
% Participation BM / Budget global	50,52%	67%	82%	41,75%
% de participation des autres financeurs / Budget global	2%	2,7%	4,3%	1,8%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande 2022-00189 et la demande 2022-00144 formulées par l'organisme en date du 5 juillet 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'association OTCBM, contribue, par son action, au développement du tourisme qui constitue un levier fort d'attractivité de la Métropole bordelaise, et fortement pourvoyeur d'emploi et joue ainsi un rôle essentiel dans le dynamisme économique du territoire,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, à signer la convention cadre quinquennale de partenariat 2022-2026, pour une durée de 5 ans, définissant les modalités de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'OTCBM,

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 213 000 € en faveur de l'OTCBM au titre du BP 2022,

Article 3 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annuelle 2022 et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours chapitre 65 article 65748 fonction 633.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT